

Chambéry, le 2 mai 2023

AVIS A LA BATELLERIE

N° 13 / 2023

(articles L*4241-3, R*4241-26, D*4411-3, A*4241-26 du code des Transports)

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers
du lac du Bourget / canal de Savières sont avertis de l'événement suivant :

ALERTE DE SÉCURITÉ

Le secrétariat d'État chargé de la mer communique une nouvelle fois sur le risque d'explosion et d'incendie à bord des bateaux de plaisance, dont le bilan humain de ces accidents présente de graves blessures/brûlures et des conséquences lourdes sur le bateau et parfois sur les infrastructures portuaires :

1. <https://www.mer.gouv.fr/prevention-du-risque-incendie-dans-le-compartiment-moteurs-inbord-essence-des-bateaux-de-plaisance>
2. <https://www.mer.gouv.fr/4-conseils-pour-eviter-les-incendies-des-bateaux-avec-moteur-inbord-essence>

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires,
Le responsable de l'unité Environnement Cadre de vie



BATEAUX DE PLAISANCE

Comment éviter les incendies de moteur inbord essence ?

Responsabilité du chef de bord

1. SUIVRE SCRUPULEUSEMENT LES OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS DU FABRICANT

- ✓ Conserver et consulter régulièrement le manuel fourni avec le navire.



Prévention des explosions et incendies

2. INSPECTER RÉGULIÈREMENT LE COMPARTIMENT MOTEUR

- ✓ Contrôler les éventuelles fuites de carburant.
- ✓ Surveiller la présence de liquide dans les fonds de la cale et les gattes.
- ✓ S'alarmer quand une forte odeur de carburant survient (signe d'explosivité).
- ✓ Se préoccuper d'un moteur difficile à démarrer et présentant des ratés ou des chutes de régimes.

3. VÉRIFIER LE SYSTÈME DE VENTILATION

- ✓ S'assurer d'une bonne ventilation du compartiment moteur pour éviter l'accumulation de gaz inflammables et la surchauffe.
- ✓ Respecter les temps de ventilation précisés par le constructeur avant démarrage.

4. INSTALLER DES DÉTECTEURS DE VAPEUR D'ESSENCE

- ✓ Placer un ou des détecteurs de vapeur est fortement recommandé. Disposez-les dans le compartiment moteur avec renvoi de l'alarme sonore et visuelle au poste de pilotage.

EN SAVOIR +
SUR.MER.GOUV.FR



DESTINATAIRES¹

- Mairie de CHANAZ
- Mairie de VIONS
- Mairie de AIX-LES-BAINS
- Mairie de TRESSERVE
- Mairie de VIVIERS DU LAC
- Mairie de LE BOURGET-DU-LAC
- Mairie de BOURDEAU
- Mairie de LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
- Mairie de SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE
- Mairie de BRISON-SAINT-INNOCENT
- Mairie de CHINDRIEUX
- Mairie de CONJUX
- Mairie de ENTRELACS
- Grand Lac communauté d'agglomération : pour affichage dans les ports et capitaineries et diffusion aux plaisanciers des ports
- Agence tourisme Aix-les-Bains
- Brigade Nautique de l'Intérieur à Aix les Bains
- SDIS
- CENS
- Cisalb
- Club kayak Chambéry Le Bourget-du-Lac
- Compagnies des bateaux à passagers
- Club des Plaisanciers
- Loueurs de bateaux
- Pêcheurs professionnels du lac du Bourget
- AAPPMA Chambéry
- AAPPMA Aix les Bains
- accastilleurs
- bateaux Ecole
- groupe CAKINATOLA (nage en eau libre)
- YCBL
- CNVA
- ENAB
- CNCB
- FFESSM 73
- USMB – département STAPS
- Location embarcations navigation douce
- Kite Club du Lac du Bourget
- Aqualis (centre d'interprétation du lac du Bourget)
- permissionnaires AOT lac du Bourget
- CNR
- VNF
- Permissionnaires AOT canal de Savières
- Loueurs bateaux Savières
- Loueurs embarcations navigation douce Savières
- OFB

